

## Descriptif :

Participation de la 4e E au concours académique "Faites la une !" 2022

Après deux années d'interruption, une classe de 4e a participé à nouveau, dans le cadre de l'Education aux médias et à l'information (EMI), au concours "Faites la Une !" proposé à tous les élèves par l'académie et le CLEMI. Cette année marque le 21e anniversaire d'un événement qui remporte beaucoup de succès, la preuve en est que plus d'une centaine de classes ont participé encore en 2022, pour le seul département de la Charente-maritime.

Les 4e E se sont donc préparés depuis le mois de janvier à l'épreuve qui consiste à confectionner la Une d'un journal entre 9h et 17h lors d'une journée de la Semaine de la presse, à partir des dépêches et des photos de l'AFP choisies par les organisateurs et mises en ligne le matin même.

Le journée du 22 mars a donc été studieuse au CDI : 4 groupes d'élèves ont préparé chacun leur Une, sélectionné et exploité les informations de leur choix dans une maquette prête à l'avance selon des lignes éditoriales différentes : actualité généraliste pour les ados (2 groupes), sports, actualité pour les ados en anglais et français. Après une dizaine de jours d'attente, les résultats sont tombés : la Une " Actu sports " a remporté le prix départemental 4e-3e, à la grande joie de la classe entière qui a remarquablement adhéré au projet et réalisé des travaux soignés. Cerise sur le gâteau, la Une " Actu sports" a aussi remporté le prix académique, devant les gagnants des trois départements de l'académie dans la même catégorie.

Vous pourrez découvrir les Unes des classes qui ont participé au concours depuis 2014 [en suivant ce lien](#).

## Documents joints

-  [teen\\_s\\_paper\\_-\\_copie](#) (PDF de 1.7 Mo)
-  [hebd\\_ado\\_cjzme](#) (PDF de 1.8 Mo)
-  [caneton\\_actu\\_4e\\_jonzac](#) (PDF de 1.3 Mo)
-  [actu\\_sports\\_4e\\_jonzac](#) (PDF de 1.5 Mo)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.